

Inscription administrative

INSCRIPTIONS - SCOLARITÉ

Vous souhaitez vous inscrire à l'université pour la rentrée 2018-2019, les étapes à suivre :

A partir du 1er juillet, vous devez **OBLIGATOIREMENT** :

1- Vous connecter sur cvec.etudiant.gouv.fr pour vous acquitter, auprès du CROUS, de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de 90 euros.

Les boursiers de l'enseignement supérieur doivent se connecter mais seront exonérés des 90 euros.

Les stagiaires de formation continue ne sont pas concernés par la CVEC, ils n'ont ni à se connecter sur cvec.etudiant.gouv.fr, ni à acquitter les 90 euros.

Dans tous les cas, vous devrez télécharger votre **attestation d'acquiescement ou d'acquiescement par exonération** (pour les boursiers) et la présenter le jour de votre inscription à l'université.

L'acquiescement de la contribution est donc OBLIGATOIRE avant l'inscription administrative à l'université.

Sans ce document, vous ne serez pas autorisé à vous inscrire.

2- TÉLÉCHARGER LE DOSSIER D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

3- [Prendre rendez-vous en ligne](#) pour déposer votre dossier d'inscription et payer vos droits d'inscription.

Penser à noter la date, l'heure et le lieu de votre rendez-vous.

Le jour de votre rendez-vous, vous devrez vous présenter, à l'adresse indiquée lors de votre prise de rendez-vous, muni de votre dossier complété, signé et accompagné de toutes les pièces justificatives demandées.

Après saisie de votre dossier et encaissement de vos droits d'inscription, votre carte d'étudiant vous sera remise : vous deviendrez officiellement étudiant de l'université de Tours.

Différents modes de paiements sont possibles pour le règlement de vos droits d'inscription : carte bancaire, chèques ou espèces.

La carte bancaire permet le paiement en 3 fois.

Retrouvez toutes les informations concernant

L'EXONÉRATION DES DROITS UNIVERSITAIRES

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Première période : Du 9 au 20 juillet 2018.

Jusqu'au samedi 21 juillet pour les Facultés d'Arts et Sciences Humaines et Lettres et Langues.

Nous incitons vivement les bacheliers souhaitant s'inscrire à l'Université de Tours et ayant reçu une réponse favorable à s'inscrire dès la période de juillet.

Deuxième période : Du 27 août au 5 septembre 2018.

(Prolongation jusqu'au 21 septembre pour les bacheliers bénéficiant de la procédure complémentaire Parcoursup).

Attention : Pas d'inscription autorisée en cas de non-présentation de :

- > l'attestation Parcoursup,
- > l'attestation d'acquittement ou d'acquittement par exonération de la CVEC.

Les pièces à préparer pour la constitution de mon dossier d'inscription

- Mon attestation d'admission Parcoursup (*concerne uniquement les bacheliers et étudiants soumis à la procédure de pré-inscription*)
- Mon attestation d'acquittement ou d'acquittement par exonération de la Contribution Vie Étudiante et Campus

- Mon relevé de notes de baccalauréat
- Mon justificatif de situation militaire : attestation de recensement ou certificat Journée Défense et Citoyenneté
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Un moyen de paiement pour le règlement de mes droits d'inscription.

Haut de page